juristudiant
forum des étudiants en droit

Future notaire, actuellement en L2

Par **sandy974**, le **15/11/2012** à **19:20**

Bonjour
c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai découvert ce site, en fin d'après-midi que je ne cesse de "fouiller" depuis.
Je m'y suis inscrite car en L2 à Draguignan on est en formation continue et malgré mon travail acharné,je n'ai ramené pour le moment que 3 notes... pas fameuses 4 , 5 et 6.5 ...
voilà de quoi être démoralisée et je le suis totalement !!! [smile17] l'idée d'arrêter la fac ne cesse de me traverser l'esprit mais il n'y a que ça qui me motive, surtout le droit administratif et les TD (obligations et administratif)Je pense manquer de méthode de travail, actuellement pour réviser , je lis un milliard de fois mes cours, je fais des fiches,encore des fiches, des recherches .. et lors de l'examen je tombe sur une notion qu'il ne me semble n'avoir jamais étudiée... c'est à croire que tout joue contre moi O.o
je suis donc ici à la recherche de méthodes,d'exemples,d'aide afin de m'améliorer pour augmenter mes notes et surtout ma compréhension.
En esperant ne pas être seule à me sentir perdue je souhaite vivement trouver des gens qui pourront m'aider à reprendre confiance en moi

Par **Visiteur**, le **15/11/2012** à **19:47**

Bonsoir.

Je me sens un peu concernée moi aussi par ce que tu écris, étant moi-même en L2 et voulant devenir notaire.
Ne te démoralise pas, communiques surtout beaucoup avec tes chargés de TD, ne restes jamais dans l'ombre, la réussite vient d'eux.
La L2 est apparemment la plus dure. Moi aussi je ne cesse de réviser mes cours et pour l'instant je n'ai pas non plus les résultats escomptés. Mais essayons de se dire que c'est de l'échec que l'on apprend, non ? Je ne veux pas avoir l'air d'une optimiste pure et dure en disant cela, je veux simplement expliquer que c'est peut être normal de ne pas tout comprendre du premier coup et aussi vite que d'autres. Je sais que moi personnellement, j'aquiert souvent ces fameux déclics de méthode attendus trop tard et c'est avec ça que je me bats pour réussir.

Donc ne te décourage pas, le jeu en vaut la chandelle.
Cordialement.

Par **sandy974**, le **15/11/2012** à **20:32**

Coucou , merci pour ton message
je suis "ravie" de voir que d'autres sont dans le même cas....
Quelles matières préfères-tu? et lesquelles te posent le plus de souci si ce n'est pas trop indiscret?
Moi pour le moment j'adhère totalement avec le droit administratif je suis littéralement fascinée par cette matière, je pensais que le droit constitutionnel des normes suivrait mais bon paf 5 à l'examen, les autres notes touchent à des matières qui ne sont pas du droit vraiment comme le droit des Institutions,le droit fiscal me pose souci mais cela vient du fait que c'est avec la prof qui fait que je n'assimile pas correctement, sa méthode ne me convient pas... après le reste ca peut aller, le pénal est interressant mais c'est un véritable gros tas à apprendre avec toutes ces lois et changements, le droit des obligations devient quant à lui plus passionnant en td...
J'essaie de participer un maximum pendant les td même si parfois je pose des questions qui me semblent totalement "idiotes" mais qui me gênent pour avancer.
As tu déjà commencer des examens? nous la première cession va bientôt s'achever pour reprendre en janvier ... j'espère que les notes qui devraient arriver dans la semaine suivante seront bonnes.
Quelle méthode emploie-tu pour "apprendre" ce pavé de notes,lois,et l'ensemble de la jurisprudence j'avoue qu'en ce qui concerne celle-ci j'ai encore du mal à tout analyser et retenir
"Je sais que moi personnellement, j'acquiers souvent ces fameux déclics de méthode attendus trop tard et c'est avec ça que je me bats pour réussir. " Je suis exactement dans le même cas que toi ... si on peut s'entraider ce serait avec plaisir
bises
en tout cas si tu as besoin n'hésites pas après tout l'union fait la force :)

Par **Visiteur**, le **15/11/2012** à **21:16**

Tu as déjà des examens toi ?! Je ne pensais pas que ça pouvait commencer si tôt... Nous, on attaque seulement les galops d'essai et les tests de connaissance en TD à la fin du mois, mais les vrais partiels ne seront que juste avant les vacances de Noël pour les écrits et début janvier pour les oraux.

Sinon, moi c'est avec le droit pénal et le droit des obligations que j'ai bien du mal (pareil j'ai eu un 6 et un 7 pour le moment). C'est toujours démoralisant quand on passe beaucoup de temps à travailler, tandis que d'autres réussissent en rendant une dissertation pour chaque matière dans le semestre... Je me suis toujours demandé comme certains s'en sortaient d'ailleurs. En droit des obligations, apparemment le maitre de conf note très sévèrement les partiels parait-il et le chargé de TD ne m'aide pas vraiment. Et comme j'ai le même en pénal, j'ai beaucoup de mal, je l'avoue.
Sinon je pense avoir moins de mal avec les matières à oraux (je suis relativement à l'aise à l'oral déjà).

Pour apprendre mes cours, ça peut paraitre basique, mais en fait chaque soir je revois ce que viens d'apprendre et je mets en couleur les points importants à mon goût, et je les revois à

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

chaque fois la veille du prochain cours. J'aime bien cette méthode et un prof me l'a d'ailleurs en plus recommandée.
Sinon je ne fais pas de fiches, j'apprends les titres des parties de chaque cours parce qu'en général au moment du partiel, si on a le titre en tête, le reste suit.
Et toi, comment apprends-tu tes cours ?

Par **sandy974**, le **15/11/2012** à **21:22**

Pour apprendre je lis deux,trois fois le cours, une fois que je le connais dans son ensemble j'attque surlignage et fiche (titre,définitions et ce qui m'apparaît comme important), pour l'instant ca ne paye pas...
on a déjà attaqué les examens car notre académie a changé le système (qui pourtant marchait très bien!) désormais c'est formation continue, soit un examen par matière par mois pratiquement si ce n'est plus !
Ma prof de droit admin est tout simplement géniale ! le chargé de TD aussi participer à son td est un vrai plaisir
le droit des obligations ça va mieux avec le td mais je dois dire que le professeur donne beaucoup d'exemples concrets ce qui permet de toucher du doigt ce qu'il nous dit.
Malheureusement nous n'avons pas d'oraux à passer j'aimerais... mais bon c'est le choix de l'administration

Rendre une dissertation par matière ? déjà que j'arrive à peine à ébaucher un plan !
je me sens perdue face à tout ce travail qui semble me tomber dessus je ne sais d'ou...

Je n'ai jamais réussi à apprendre mon plan de cours, déjà je ne le trouve absolument pas logique et en plus il ne me fait pas revenir le reste en tête alors je mémorise par notion ...

Par **Visiteur**, le **15/11/2012** à **22:49**

Si, moi j'arrive à rendre des copies en TD, mais apparemment elles ne plaisent pas.

J'ai une petite question. Je me demandais, pour devenir notaire, tu sais s'il faut être diplômé du CFPN après un master de droit notarial ou avoir un DNS ou bien les deux ?

D'ailleurs, c'est seulement depuis cette année que tu as des difficultés ou tu as déjà eu du mal à validé la L1 ?

Par **sandy974**, le **16/11/2012** à **08:54**

j'ai validé la L1 en deux temps (j'ai dû repasser mon seconde semestre à cause de souci familiaux...)
Je l'ai validé avec 10.7 de moyenne mais je n'ai pas tellement galéré , les matières me plaisaient assez (sauf dt constit')
et pour ta part?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Mes copies de TD mes premières feuilles de fiches de jurisprudence contiennent plus d'annotations du prof que d'écritures de ma part... démoralisant lol, mais c'est les premières donc je vois ça comme un entraînement, en plus il a eu la bonté de ne pas noter

Par **Yn**, le **16/11/2012** à **12:41**

[citation]J'ai une petite question. Je me demandais, pour devenir notaire, tu sais s'il faut être diplômé du CFPN après un master de droit notarial ou avoir un DNS ou bien les deux ? [/citation]
Tu as deux voies pour devenir notaire :

- La voie universitaire : après le M1, tu candidates au M2 droit notarial, puis tu dois trouver un stage de deux ans pendant lequel tu auras régulièrement des cours (2j/sem ou 1sem/mois, ...).

- La voie professionnelle : après le M1, tu passes le concours d'entrée du CFPN. Tu pars ensuite pour une année de formation (janvier à décembre) puis deux ans de stage avec quelques séminaires de formation (environ six semaines de formation sur les deux ans de stage).

Attention, la voie professionnelle va peut-être être réformée à partir de 2013 ou 2014, il faudrait alors être titulaire d'un M2 (autre que droit notarial, cela va sans dire), et si ton dossier est admis tu pars directement pour 31 mois de stage.

Ces deux formations débouchent sur la même profession, elles sont équivalentes en terme de difficulté, mais la difficulté n'est pas la même : la sélection en M2 droit notarial est très dure, tu as souvent plus de 400 demandes pour 25 places. Si le rythme du M2 est plus tranquille, les deux années de stage avec les cours sont très dures car tu dois combiner les horaires de travail (sois assuré de ne pas compter tes heures...) et l'apprentissage des cours.

L'entrée au CFPN est sélective, mais pas impossible, tu as environ 30% d'admis à l'examen, mais l'année de formation est difficile. Les deux ans de stage sont plus light car les séminaires sont peu nombreux, tu es donc à 100% dans l'office.

Bref, si tu souhaites intégrer le M2 droit notarial (l'examen du CFPN se déroule en septembre), autant te dire qu'un excellent dossier est nécessaire (belles mentions, stages, ...).

Par **Visiteur**, le **16/11/2012** à **14:29**

Merci Yn, c'est ce que je voulais savoir.
Personnellement, j'avais l'intention de passer par la voie universitaire.
Mais je comprends pas trop. Comme s'organise le stage de deux ans ? C'est au bout de ce stage que l'on obtient le DNS ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yn**, le **16/11/2012** à **14:34**

Suite au M2, tu pars pour deux ans de stage durant lequel tu suivras également des enseignements (ou séminaires selon les régions), c'est ce que l'on appelle le DSN.

Après ces deux années, tu dois rédiger un "mémoire", qui n'est pas aussi poussé qu'un mémoire de recherche, pour ensuite exercer le métier de notaire.

Petit conseil : la sélection en M2 se fait autour de mai-juin, pense toutefois à t'inscrire pour le concours du CFPN si jamais tu n'es pas admis en M2.

Par **sandy974**, le **16/11/2012** à **14:38**

je pense passer par la voie professionnelle quant à moi , mais je préfère attendre de voir comment va effectivement se mettre ne place la réforme annoncée

Par **Visiteur**, le **16/11/2012** à **14:47**

Oui je pense que c'est le mieux à faire.

sandy974: En passant, tu sais que l'inscription au CFPN coûte relativement cher ? J'ai lu que pour celui de Bordeaux, les frais d'inscription étaient de 3600€.

Par **sandy974**, le **16/11/2012** à **14:50**

je crois qu'il y en a un à Aix mais j'avoue ne pas m'être encore renseigner sur le prix, déjà parce que je ne suis pas sûre de vouloir continuer cette branche le droit administratif me plaît beaucoup donc j'hésite entre ces deux voies.
Mais il est vrai que même si le tarif reste élevé, je trouve que la formation est plus enrichissante, on est directement lancé dans le travail , et malgré tout, faire deux ans de plus d'études cela reste de la "théorie" et il faut aussi payer la fac... "

Par **Visiteur**, le **16/11/2012** à **16:09**

Oui bien sûr, mais je disais juste ça à titre d'information.
Sinon, il y en a effectivement bien un à Aix.

Par **sandy974**, le **16/11/2012** à **16:10**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

quel serait ta préférence, si tu devais choisir entre les deux voies?

Par **Visiteur**, le **16/11/2012** à **19:45**

Comme je disais plus haut, moi, c'est la voie universitaire mon objectif principal pour l'instant.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés